



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AOP « MERCUREY »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 30 novembre 2023, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne les communes de Mercurey et Saint-Martin-Sous-Montaigu située dans le département de Saône-et-Loire.

La consultation se déroulera du 01/03/2024 au 01/05/2024 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03-Rev1, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier à l'adresse suivante :

INAO MACON - 37 Boulevard Henri Dunant - 71040 MACON CEDEX

ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-MACON@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 01/05/2024, le cachet de la poste l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG – **Union des producteurs de l'AOC Mercurey- 4 Rue de Sazenay - 71640 Mercurey** aux jours et heures habituels d'ouverture